



Groupe de travail 12/04

Trop de nuits nuit !

Compte-rendu du groupe de travail FRET EXPRESS du 8 avril 2004

Cette réunion, (la deuxième sur ce thème), avait pour objet principal l'informatisation et les méthodes de dédouanement. Pour autant nous sommes revenus sur la dimension humaine du projet et les contraintes pour les personnels qui découleront de cette opération. Sujet d'autant plus important que la DG pourrait étendre, à terme ce type d'organisation à tous les aéroports et certains ports, si les opérateurs le demandent de façon justifiée. Nous étions porteurs de revendications sur le fond et sur la forme et nous attendions des réponses concrètes à nos interventions.

Justice dans l'injustice !

Concernant le fret express, l'administration s'oriente vers les mesures suivantes :

- Création d'une équipe dédiée au dédouanement nocturne et le dimanche et jours fériés. L'UDD (Unité de Dédouanement Dédouanement Dédouanement)
- La constitution de la résidence séparée de ROISSY NUIT.
- Un recrutement prioritaire à ROISSY puis une enquête nationale.
- Une indemnité horaire de 2,90 Euros quelle que soit la catégorie (pour une fois c'est la justice entre catégories, mais pour une somme dérisoire et injuste -voir plus loin-)

Un suivi médical adapté.

Quand organisation pas chouette, douanier y bout ...

La CFDT a d'entrée condamné une organisation du travail limitée au travail de nuit et de week-end. Les agents de Roissy ne sont pas plus enthousiastes que nous si on se réfère au faible nombre de candidats pour l'UDD. Le progrès social est en marche ! Devrons nous redemander une enquête au CNRS et au CNAM sur la pénibilité d'un tel rythme de travail ?

Pour la CFDT les agents OP/CO subissant des horaires atypiques doivent bénéficier d'un statut analogue à leurs collègues de la surveillance. C'est pourquoi nous avons demandé la bonification retraite, des indemnités au moins égales au cumul SRB + taux heures de nuits ou de jours fériés, des plages de repos sur temps de travail, etc. En sus de ces mesures déjà obtenues en surveillance nous avons revendiqué (pour tous) une double compensation en temps, des heures pénibles.

Sans surprise les réponses de l'administration ont été négatives. Il est notamment scandaleux que les indemnités horaires soient inférieures à celles, déjà minimales, de la surveillance. Nous interviendrons prochainement auprès du ministre sur ce point.

Seule petite avancée il est prévu un repos d'une heure sur temps de travail

Concrètement, nous avons aussi demandé des pré visites avant l'affectation à la résidence, l'attribution de tickets restaurant (l'ISA n'ayant rien à voir) puisque les horaires de travail ne permettent pas l'accès à un restaurant administratif. De même le retour dans un service de jour doit être possible pour les personnels. Pour cela il faut pouvoir déroger aux nouvelles règles en matière de mutations (cf. notre compte rendu du groupe de travail du 1er avril). En outre, les lauréats de concours de retour sur le site après leur stage, ou les agents en retard d'heures doivent bénéficier de l'indemnité de sortie du RTS.

Pour amoindrir les effets néfastes des horaires mis en place nous avons insisté sur la création d'une charte des temps, révisable annuellement Une réunion de bilan au bout d'un an d'activité est nécessaire. Nous ne pouvons abandonner, sans autre forme de procès les principaux intéressés au bon vouloir de décideurs locaux qui ne brillent pas par leur aptitude au dialogue social.

Aucune réponse précise ne nous a été donnée en direct, hormis l'accord sur une pré visite d'aptitude. Nous attendons une réponse écrite de la DG, à nos interventions.

Mauvais exemple ...

Préalablement aux échanges sur les méthodes de travail et l'informatisation des procédures, nous avons tenu à rappeler, à titre de mauvais exemple, les nombreux dysfonctionnements du NSTI (Nouveau Système de Transit Informatisé) : délais trop courts pour la mise en visite, notes DG qui arrivent chez les transitaires et pas dans les services, etc. ... Les inévitables excuses concernant un système débutant ne sauraient suffire. En attendant les personnels recourent trop souvent au NSTM (Nouveau Système de Transit Manuel)

Cloner 60 exemplaires de Sarko !

Sur l'ordre du jour, proprement dit de la réunion, pas grand chose à dire. En résumé ; on étudie les meilleures solutions possibles sur les deux thèmes qui nous occupent. Il faudra résoudre l'impossible équation de la quadrature du cercle. Bref comment combiner rapidité, transparence et efficacité des contrôles ?

Peut être en clonant 60 exemplaires de notre nouveau ministre des Finances. La future procédure PDE devrait être proche des PDI (procédure douanière informatisée) et donc assortie d'une dispense de prise en charge.

Il faut préciser ici que l'étude par la DG des procédures étrangères en matière de Fret Express, ne donne pas vraiment satisfaction. Allons-nous assister à une nouvelle expression du génie informatique douanier français ?

Le bonheur est sur le tarmac !!!

En résumé ; des agents OP/CO à qui on impose un régime de travail plus exigeant que celui de la surveillance, des indemnités au rabais et des cogitations en cours sur leurs futurs moyens et conditions de travail. Un vrai bonheur.

Paris le 10 avril 2004